

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
D ECONOMIE GÉNÉRALE, POLITIQUE AGRICOLE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Option : ACSE

Durée : 3 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte **7** pages

SUJET

PREMIERE PARTIE (10 points)

- 1) Expliquer la notion de « main invisible » citée dans le **document 1** ? (2 points)
- 2) Quelle est la thèse principale développée dans le **document 1** ? (2 points)
- 3) A l'aide du **document 2**, expliquez en quoi la notion d'inégalité ne s'oppose pas à celle de justice (3 points)
- 4) A l'aide des **documents 3,4 et 5** vous analyserez les inégalités de revenu et de patrimoine. Quels conclusions pouvez-vous en tirer pour le secteur agricole (3 points). (*Réponse en 10 lignes environ*)

DEUXIEME PARTIE (10 points)

La réforme de la Politique agricole commune a été approuvée en juin 2013. Les objectifs sont divers : garantir le revenu des agriculteurs, assurer le développement de l'agriculture sur l'ensemble du territoire, contribuer à la croissance économique, assurer l'indépendance alimentaire, préserver les ressources naturelles,... Dans un développement structuré et argumenté, vous répondrez clairement à la question suivante :

***La réforme de la Politique Agricole Commune
peut-elle permettre une plus grande équité dans le secteur agricole et rural ?***

NB: Dans la notation, il sera tenu compte de la présentation et de l'expression française dans une limite de 2 points au maximum

Liste des documents joints en annexes

- **Document 1:** D. CLERC, « Justice et économie », *Alternatives économiques*, n° 161, juillet-août 1998
- **Document 2 :** Démocratie et égalité, *Eric Keslassy, collection Thèmes et débats, Bréal 2003*
- **Document 3 :** Théorie de la justice, *John Rawls, Points Essais, Editions du Seuil, 1987*
- **Document 4 :** Centre d'observation de la société à partir des données de l'INSEE.
<http://www.observationsociete.fr/>
- **Document 5 :** indicateurs de revenu par catégorie d'exploitations - *Agreste, RICA*
- **Document 6 :** Soutien public à l'agriculture et au développement rural : l'équité introuvable ? - *Pierre Dupraz, Yves Léon, Michel Pech, INRA, Unité d'économie et sociologie rurales, N° 262 – Mars-Avril 2001*
- **Document 7 :** « Le Cantal a besoin d'équité et non d'égalité des soutiens de la Pac ». Répondant à la volonté du ministre Barnier d'une France offensive sur la future Pac, les élus de la Chambre d'agriculture ont appelé à une réorientation des soutiens. « *Réussir lait 13 février 2008* ».
- **Document 8 :** PAC 2014 – 2020 : L'équité : un terrain miné, *Arielle Delest, La France Agricole 3452 – 14 septembre 2012.*

DOCUMENT 1

L'aiguillon de l'intérêt suffit à rendre une société à la fois performante et juste : par la fameuse « main invisible », le marché attribue à chacun ce qui lui est dû. La justice est incluse dans l'échange. Pour Adam Smith, il n'y a pas l'ombre d'un doute, même si les riches sont trop riches et les pauvres trop pauvres, cette inégalité n'est pas injuste, puisqu'elle permet d'accumuler du capital productif, donc de produire davantage. [...]

Friedrich von Hayek ira jusqu'au bout de cette logique en écrivant, deux siècles après Adam Smith, que le concept de justice est dénué de sens, que l'existence de gagnants et de perdants dans l'échange, pour injuste qu'elle puisse paraître, est nécessaire au bon fonctionnement du marché, puisqu'elle indique aux hommes les impasses qu'ils doivent éviter et les avenues qu'ils ont intérêt à emprunter. Le marché, écrit-il, n'est pas plus juste ni injuste que l'évolution des espèces.

D. CLERC, « Justice et économie », *Alternatives économiques*, n° 161, juillet-août 1998

DOCUMENT 2

L'ordre issu du marché permet à chacun de recevoir, en fonction de sa contribution, ce qui lui est dû : le marché apparaît donc clairement comme un outil garantissant que le critère de méritocratie est privilégié pour déterminer la distribution des positions sociales. (...) Les inégalités peuvent alors être justifiées par le talent et surtout par le travail : les inégalités sont justes car elles récompensent les plus productifs.(...) Les inégalités apparaissent en effet comme un véritable aiguillon pour les plus pauvres en permettant d'indiquer aux hommes les impasses qu'ils doivent éviter : les disparités se révèlent être un stimulant indispensable afin de les pousser à améliorer leur situation.(...) En outre, les inégalités profitent à tous : par exemple, la concentration du capital qui est la contrepartie de ces positions différentes est nécessaire au financement de l'activité productive et, donc, des emplois. L'épargne dégagée par les catégories de revenus les plus élevés sert l'investissement, ce qui, à terme, doit permettre d'augmenter la croissance économique, c'est-à-dire le bien être de l'ensemble de la population !

Eric Keslassy, *Démocratie et égalité*, collection Thèmes et débats, Bréal 2003

DOCUMENT 3

Des inégalités socio-économiques, prenons par exemple des inégalités de richesse et d'autorité, sont justes si et seulement si elles produisent, en compensation, des avantages pour chacun et, en particulier, pour les membres les plus désavantagés de la société. Il peut être opportun, dans certains cas, que certains possèdent moins afin que d'autres prospèrent, mais ceci n'est pas juste. Par contre, il n'y a pas d'injustice dans le fait qu'un petit nombre obtienne des avantages supérieurs à la moyenne, à condition que soit par là même améliorée la situation des moins favorisés. L'idée intuitive est la suivante : puisque le bien-être de chacun dépend d'un système de coopération sans lequel nul ne saurait avoir une existence satisfaisante, la répartition des avantages doit être telle qu'elle puisse entraîner la coopération volontaire de chaque participant, y compris des moins favorisés. [...] Les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient :

- a) au plus grand bénéfice des plus désavantagés ;
- b) attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément au principe de la juste égalité des chances.

John Rawls, *Théorie de la justice*, Points Essais, Editions du Seuil, 1987.

DOCUMENT 4

Montants des patrimoines nets (en €)

	Limite des 10 % les moins fortunés	Patrimoine médian	Limite des 10 % les plus fortunés
Age			
Moins de 30 ans	300	7 200	91 500
De 30 à 39 ans	800	48 600	312 700
De 40 à 49 ans	1 300	132 500	510 700
De 50 à 59 ans	2 000	203 700	648 500
De 60 à 69 ans	3 300	211 500	693 300
70 ans et plus	3 800	148 600	524 600
Catégorie sociale			
Agriculteur	170 400	539 200	1 420 000
Artisan, commerc., indus.	9 700	266 800	959 500
Profession libérale	23 600	482 600	1 640 000
Cadre	10 000	214 500	660 800
Profession intermédiaire	3 200	111 000	408 100
Employé	300	21 700	267 700
Ouvrier qualifié	600	28 800	276 500
Ouvrier non qualifié	100	5 500	174 800
Agriculteur retraité	5 500	152 900	559 000
Indépendant retraité	8 000	282 300	1 020 000
Salarié retraité	3 200	166 500	534 500
Inactif n'ayant jamais trav.	500	6 000	225 800
Ensemble	1 600	113 500	501 600

Source : Insee, enquête Patrimoine 2009-2010.

Note : il s'agit de patrimoines nets, les dettes sont déduites.

<http://www.observationsociete.fr/> Centre d'observation de la société

DOCUMENT 5

Résultat courant avant impôts par actif non salarié en valeur réelle selon les catégories d'exploitations											
	Valeurs annuelles moyennes en millier d'euros 2013					Évolution du revenu annuel en %			Valeurs triennales moyennes en millier d'euros 2013		
	2010	2011	2012	Moyenne 2010-2012	2013 prév.	2013/ 2012	2013/moy 2010-2012	« 2013 »/ « 2000 » ¹	« 1990 » ¹	« 2000 » ¹	« 2013 » ¹
Ensemble	32,2	35,5	36,1	34,6	29,4	- 18,7	- 15,1	+ 1,4	22,0	28,1	33,6
Céréales, oléagineux, protéagineux	44,2	49,9	56,7	50,3	24,2	- 57,3	- 51,8	+ 2,8	24,7	30,4	43,6
Cultures générales	61,6	62,8	77,9	67,4	50,8	- 34,8	- 24,7	+ 4,0	32,0	38,6	63,8
Ensemble grandes cultures	49,5	53,7	62,7	55,3	31,8	- 49,3	- 42,5	+ 3,1	27,4	33,4	49,4
Légumes et champignons	33,6	20,6	33,4	29,2	25,4	- 24,0	- 12,9	- 0,2	16,4	27,3	26,5
Fleurs et horticulture diverse	22,7	16,9	21,6	20,4	17,5	- 18,9	- 14,0	- 3,0	22,2	27,7	18,7
Ensemble maraîchage et horticulture	27,8	18,5	26,5	24,3	20,8	- 21,5	- 14,4	- 1,7	19,3	27,6	21,9
Viticulture	40,2	47,8	39,6	42,5	52,6	+ 32,9	+ 23,7	- 1,3	45,2	55,7	46,7
Arboriculture fruitière	17,8	25,1	30,0	24,3	32,1	+ 7,2	+ 32,2	+ 2,3	23,0	21,5	29,1
Bovins lait	26,7	30,3	24,3	27,1	25,1	+ 3,6	- 7,2	+ 1,3	17,8	22,5	26,6
Bovins viande	16,3	17,4	21,5	18,4	19,8	- 8,0	+ 7,5	- 0,8	16,3	21,7	19,6
Bovins mixtes	24,2	27,9	25,8	25,9	25,8	+ 0,3	- 0,4	+ 1,5	14,3	21,8	26,5
Ovins et caprins	20,4	19,4	18,7	19,5	17,6	- 5,9	- 9,8	+ 1,4	13,2	15,5	18,5
Porcins	37,5	35,9	45,6	39,7	40,5	- 11,2	+ 2,1	+ 8,3	27,7	14,4	40,7
Volailles	30,7	30,7	32,8	31,4	20,8	- 36,6	- 33,8	+ 1,4	16,0	23,3	28,1
Ensemble élevages hors sol	32,2	31,5	35,0	32,9	27,5	- 21,4	- 16,4	+ 3,3	19,7	20,4	31,3
Polyculture, polyélevage	31,8	35,7	36,4	34,6	26,2	- 28,1	- 24,4	+ 2,7	17,3	23,1	32,8

1. Moyenne triennale affectée à l'année indiquée (« 2013 » : moyenne des résultats 2011, 2012, 2013 affectée à 2013).

L'évolution « 2013 »/« 2000 » correspond à l'évolution entre les moyennes des années 1998 à 2000 (« 2000 ») et 2011 à 2013 (« 2013 »).

Champ : ensemble des moyennes et grandes exploitations (PBS > 25 000 euros)

DOCUMENT 6

Soutien public à l'agriculture et au développement rural : l'équité introuvable ? Pierre Dupraz, Yves Léon, Michel Pech¹

Institut National de la Recherche Agronomique, Unité d'économie et sociologie rurales

L'équité renvoie aux notions de justice et d'impartialité. En économie, l'équité d'une politique est le plus souvent discutée selon ses effets sur les inégalités de revenus. La modulation des aides compensatoires envisagée en France relève directement de ce type d'appréciation. En revanche la mise en avant du concept de multifonctionnalité vise davantage à asseoir l'impartialité de l'attribution du soutien public à l'agriculture aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce secteur. Considérant le développement rural en Europe ou même celui de l'agriculture des pays en développement c'est davantage l'effet des politiques sur les opportunités de développement économique et social des uns et des autres qui est en cause. A ses débuts, la PAC avait, au niveau européen, des objectifs clairement établis reposant sur les principes d'efficacité et de réduction des inégalités de revenu. L'application de cette politique s'est rapidement trouvée en contradiction avec ces mêmes principes, considérés sur le plan international. L'absence de consensus politique sur l'avenir du secteur agricole européen est sans doute la cause de la prudence de réformes visant à préserver sa compétitivité internationale apparente, en maintenant l'essentiel de ses effets redistributifs issus du soutien des prix, malgré leur caractère inégalitaire, entre grandes et petites exploitations, entre systèmes de production et entre Etats-membres.

Le développement économique et la transformation de l'agriculture des dernières décennies se sont soldés par le déclin des populations agricole et rurale, une moindre fourniture d'aménités rurales et l'accroissement de la pollution d'origine agricole, en contradiction avec les nouvelles attentes de la société. Face à cette évolution caractérisée par une polarisation des activités économiques, les politiques de développement rural visent à rétablir une certaine équité *territoriale* entre les différentes catégories d'espace. Si ces politiques ont un objectif premier d'équité, elles se veulent également efficaces, en étant partie prenante d'un développement économique susceptible de répondre aux demandes de la société, en particulier urbaine.

Institut National de la Recherche Agronomique, Unité d'économie et sociologie rurales, Pierre Dupraz, Yves Léon, Michel Pech, N° 262 – Mars-Avril 2001

DOCUMENT 7 :

« Le Cantal a besoin d'équité et non d'égalité des soutiens de la Pac ». Répondant à la volonté du ministre Barnier d'une France offensive sur la future Pac, les élus de la Chambre d'agriculture ont appelé à une réorientation des soutiens. « Réussir lait 13 février 2008 ».

Face à un marché des céréales qui s'annonce durablement haut, Michel Teyssedou considère lui aussi indispensable que « ceux qui bénéficient à la fois de prix hauts et de DPU (droits à paiement unique) élevés, évitent de transférer au fisc une grande partie de leur revenu... ».

Des soutiens en phase avec le marché et pour « accompagner » leurs collègues céréaliers dans ce sens, les responsables FDSEA, ont détaillé les positions du Livre blanc du Massif central, « qui dépassent le seul périmètre des éleveurs des zones herbagères pour concerner bien au-delà tout le secteur de l'élevage ovin et bovin ».

La première priorité affichée est donc d'opérer un transfert d'une partie des huit milliards d'euros du premier pilier (à partir des aides découplées) vers la production à l'herbe via un soutien de 300 euros par hectare d'herbe, « quelle que soit sa localisation ou sa nature ». Cette nouvelle politique de l'herbe, sortie du développement rural, viserait à redonner une viabilité économique aux élevages allaitants dans un contexte de pénurie de viande dans l'UE.

Avec un objectif similaire, les élus ont validé le projet d'un soutien structurel et pérenne au secteur ovin, « qui ne souffre pas du prix de l'agneau, mais d'une moindre rentabilité que les importations privilégiées par l'Europe ».

Les responsables agricoles ont en outre avancé un appui spécifique à la production laitière dans les zones fragilisées et de montagne à hauteur de 30 euros/1 000 litres.

Quant au découplage total avancé par Bruxelles, il a été battu en brèche : « Là où les États membres l'ont mis en place, la production a reculé », a interjeté Michel Teyssedou. « Il faut traiter de façon différenciée les inégalités des zones herbagères, des secteurs allaitants et de la montagne ». S'opposant de fait à une harmonisation des soutiens prônée par la Commission européenne nombre de responsables du syndicalisme, de la coopération ou des organisations mutualistes, ont donc plaidé pour que ce bilan de santé de la Pac réponde à sa motivation première actée en 2003 : « corriger les impacts négatifs de la réforme au vu de l'évolution des marchés ».

DOCUMENT 8

PAC 2014-2020 - L'équité : un terrain miné (Extraits)

Equité entre les Etats membres, équité entre les agriculteurs d'un même pays, le chemin vers un rééquilibrage des aides est long et semé d'embûches politiques, budgétaires, sociales et techniques.

Equilibrée, juste, équitable, égalitaire... Chacun y va de son adjectif pour qualifier ce que devra être la Pac après 2013. Une chose est unanimement admise, le rééquilibrage des aides – en tout cas un certain rééquilibrage – est nécessaire. « C'est une question de crédibilité à long terme pour la PAC » assurait encore, le 7 septembre, Dacian Ciolos à la presse espagnole. « Pour les pays qui vont perdre, ce n'est pas facile », admet le commissaire européen. Si l'Espagne n'est pas de ceux là, la France est bel et bien concernée.

La convergence européenne

Un premier rééquilibrage doit s'opérer au niveau européen. La convergence des aides à l'hectare entre états membres est un sujet essentiellement politique. Dans un contexte économique difficile, chacun fait ses comptes et l'intérêt national reste un objectif majeur, quoique inavoué.

La commission européenne a défini les règles du jeu : il faudra attribuer aux pays de l'UE-12 un budget national qui permette de combler d'un tiers l'écart entre la moyenne européenne et les paiements dans les pays où ils sont inférieurs à 90% de cette moyenne. Pour Hervé Guyomard, directeur scientifique à l'INRA, cette redistribution des fonds en faveur des nouveaux entrants (adhésion en 2004 et en 2007) est « modeste ». Ce serait l'affaire de quelques 738 millions d'Euros. Compte tenu des pressions politiques exercées par les Douze, Pologne en tête, on aurait pu s'attendre à pire... Louis Pascal Mahé, professeur émérite à l'Agrocampus de Rennes, voit les choses sous un autre angle : celui du niveau de vie. « Il n'y a aucune raison d'aligner immédiatement les paiements alors que les niveaux des coûts et de rémunérations diffèrent grandement d'un pays à l'autre, à cause des écarts de PNB par tête (inférieur dans l'UE à 12 à la moitié de l'UE-15). Le rapprochement ne peut être que progressif et calé sur le rythme de convergence des PNB par habitant, avec un éventuel coup de pouce pour les pays de l'Est, pour éviter de bouleverser les marchés des facteurs (terre, travail, capital) et de créer des rentes indues ». Dès lors, il juge la proposition de Bruxelles raisonnable.

L'uniformisation en France

La convergence interne des taux d'aides sera encore plus sensible pour la France, car le projet de la Commission prévoit, dans chaque Etat membre, une uniformisation du futur paiement de base à l'hectare (*lire encadré ci-contre*). En France, les références historiques pour fixer les aides doivent disparaître, en passant de 50% en 2014 à 0 en 2019 dans la part du paiement de base. « Ce sera pour nous plus difficile que d'autres pays, car nous avons de grandes disparités entre les productions et entre les régions », prévient d'ores et déjà Stéphane Le Foll. [...]

[...] Quel que soit le scénario, Louis Pascal Mahé s'attend à une inégalité persistante entre les agriculteurs. Pour lui devrait être pris en compte pour l'uniformisation, les autres paiements ciblés

du premier pilier (Zones défavorisées, PMTVA, ...) ceux du deuxième pilier (ICHN, MAE,...) et les aides nationales (subventions à l'investissement, aides à l'installation ...). En effet aujourd'hui, « certains élevages à dominante herbagère reçoivent un complément substantiel à leurs DPU plutôt modestes » constate l'auteur du rapport de mars 2012 commandé par le *think-tank* Notre Europe.. Cela dit : « ces compléments importants dans les cas des productions bovines, ovines et caprines ne permettent pas aux exploitants d'atteindre la moyenne générale des revenus par UTA (Unité de travail annuelle) non salariée, ni d'approcher ceux des grandes cultures ou des élevages intensifs ». Même si l'équité à l'hectare était atteinte, resterait l'inégalité liée à la concentration des exploitations, les aides totales étant proportionnelles à la taille et le plafonnement annoncé sans grand impact.

Les mois à venir risquent d'être cruciaux pour l'agriculture française. Les négociations européennes pourraient être bouclées au premier trimestre 2013 ; En France, le ministre de l'agriculture a mis en place un comité de suivi de la réforme – européenne puis nationale – composé des syndicats, des écologistes et des collectivités locales. Nous saurons dans moins d'un an l'initiative a permis d'éviter les luttes intestines de 2008. Mi-2013, la France doit rendre sa copie.

La France agricole N° 3452 – 14 septembre 2012 – Arielle Deles

2015-BTS115-RPL-ME

Des aides directes à cinq étages

Bruxelles propose une nouvelle architecture des aides directes du 1^{er} pilier :

- Un paiement de base : solde entre le plafond national annuel et les fonds affectés aux mesures ci-après ;
- Un paiement écologique ou vert : 30% du plafond national ;
- Un paiement obligatoire aux jeunes agriculteurs : maximum 2% ;
- Un paiement facultatif aux zones défavorisées : 5% max. ;
- Aides découplées à des productions spécifiques (facultatif) : 10% max.